



Élection en vue d'apprécier la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du

Comité technique paritaire ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Le CTPM est un organisme consultatif où siègent à parité l'administration du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les organisations syndicales.



Le CTPM est consulté sur :

- L'élaboration ou la modification des règles statutaires communes à l'ensemble des personnels de recherche régis par le décret du 30 décembre 1983 (chercheurs, ITA) et des personnels sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels des bibliothèques, ITA de recherche et de formation, personnels administratifs, enseignants-chercheurs, PRAG et PRCE) ;
- la formation des personnels, l'action sociale ;
- la répartition des postes, l'organisation et le fonctionnement des services ;
- la définition des critères de répartition des primes et indemnités.



Tous les personnels sont concernés par ce CTPM :

- soit par une élection dans leur CTP ou CAP ;
- soit par le référendum d'aujourd'hui.



**Le 27 mars 2007, votez UNSA ÉDUCATION,
première fédération syndicale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche !**

Modernisation des universités : adapter sans casser

- Adapter la loi de 1984 pour répondre aux nouvelles missions de l'Université ; garantir le contrôle des présidents par les conseils ; refuser toute minoration de la représentation des personnels en leur sein.
- Mettre en place des procédures de synthèse et d'arbitrage lors de l'élaboration des contrats quadriennaux ; abroger le décret sur l'AERES ; mettre en place un dispositif d'évaluation transparent.
- S'opposer au démantèlement programmé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui
- les prive des moyens humains et matériels suffisants en détournant une part notable des crédits de recherche au profit d'organismes étatiques (ANR...).
- Garantir et faire évoluer les statuts et missions des personnels pour :
 - * encadrer dans les meilleures conditions les étudiants dans le cadre du cursus LMD, avec notamment une prise en compte des tâches nouvelles dans les services de tous les personnels ;
 - * une recherche publique de haut niveau dans les établissements

Avec vous, les syndicats de l'UNSA Éducation s'engagent sur ces objectifs.

Réussir l'intégration des IUFM à l'Université :

- en garantissant le maintien des moyens humains et financiers des IUFM (« fléchage », maintien des centres départementaux) ;
- en constituant des équipes pluricatégorielles de formateurs avec reconnaissance de chacune des catégories de personnels ;
- en créant des postes en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement des IUFM comme des autres structures universitaires ;
- en maintenant une gouvernance démocratique des IUFM et en leur assurant une représentation légitime dans les instances de l'université d'accueil.

En finir avec la précarité, ouvrir les perspectives de carrière

- Le recours à l'emploi précaire est massif afin que la « machine » tourne au service des deux millions d'étudiants. Cette précarité, c'est l'insécurité de l'emploi, les carences en matière de droits sociaux et l'absence parfois totale de perspectives de carrière.
- L'UNSA Éducation revendique un plan d'intégration des personnels non-titulaires sur des emplois statutaires. Elle revendique l'alignement du service des ATER sur celui des moniteurs.
- L'UNSA Éducation exige des perspectives de carrière pour tous les titulaires, qu'ils soient enseignants, chercheurs, IATOSS.
- L'UNSA Éducation revendique en outre des conditions de travail améliorées, en s'appuyant notamment sur les comités d'hygiène et de sécurité. Nous exigeons également une médecine de prévention dans tous les établissements et pour tous les personnels.

**Le 27 mars,
votez UNSA ÉDUCATION !**